



LA MICRO FINANCE AUX COMORES : UN OUTIL A REFORMÉ

IBRAZA Oumar

Etudiant en Ph.D en Finance et Economie, Département des Sciens financières, Faculté des Entreprises&Communication

Tel: (00269) 4382020/3400195

This is an open access article under the [CC BY-NC-ND](#) license.



Résumé : L'objectif de cet article est de faire la synthèse de la microfinance pour mieux apprendre les origines, définir ce concept et connaître ses objectifs. Elle s'annonce comme un outil phare pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes marginalisées dans les banques classiques en offrant des services financiers durables et accessibles à toutes les couches de la population notamment les femmes et les jeunes.

A travers cette analyse, nous avons proposé que cet instrument aux Comores doit être reformé pour répondre à ses objectifs traditionnels. En outre, il était nécessaire de faire une approche entre les institutions de microfinance existant aux Comores (SANDUK et MECK) à travers l'Afrique et ce du reste du monde.

Mots clés : microfinance, SANDUK, MECK, banque et pauvreté.

Abstract: The objective of this article is to summarize microfinance to better learn the origins, define this concept and know its objectives. It promises to be a tool to combat poverty and social exclusion of people marginalized in traditional banks by offering sustainable financial services accessible to all segments of the population, particularly women and young people.

Through this analysis, we proposed that this instrument in Comoros must be reformed to meet its traditional objectives. In addition, it was necessary to make an approach between the microfinance institutions existing in the Comoros (SANDUK and MECK) across Africa and the rest of the world.

Keywords: microfinance, SANDUK, MECK, banking and poverty.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.10429670>

1 Introduction

« Quiconque a côtoyé la misère et la faim, en Afrique, en Asie ou au Brésil réalise à quel point les citoyens de ces pays ont besoin, certes d'une aide alimentaire et sanitaire, mais surtout de moyens concrets pour sortir de l'assistance aléatoire des pays développés. La microfinance représente une réelle bouée de sauvetage lancée à ceux qui ont faim et qui souhaitent s'en sortir par le fruit de leur travail »¹.

¹ Jimmy Anidjar - Membre du Conseil d'Administration de Planet Finance.

Au début des années 90, les expériences pratiques de l'économiste Muhamed Yunus au Bangladesh ont montré l'importance du secteur de la microfinance dans le développement. Ainsi la microfinance a été encouragée parmi les stratégies de lutte contre la pauvreté, sous l'argument qu'une partie importante des populations des pays en développement se trouve exclue du système financier classique.

La microfinance est l'octroi de services financiers (généralement du crédit et/ou de l'épargne) , à des personnes développant une activité productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce , et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique. En d'autres mots, c'est l'offre de services financiers aux pauvres, exclus du système bancaire , sans ressources ni droit de propriété. Ces derniers sont écartés du système bancaire traditionnel parce qu'ils ne sont pas salariés, n'offrent aucune garantie et sont souvent analphabètes. Ils ne représentent donc pas à priori une population « rentable ».

Aux Comores, il existe deux réseaux de microfinance, les SANDUKS et les MECKS qui se classent dans la catégorie des institutions financières décentralisées. Traditionnellement, ses IFD devraient offrir des services de proximité aux ménages et agents vulnérables pour permettre leur insertion dans des activités économiques susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie. Mais les circonstances actuelles ont orienté les IMFD à d'autres perspectives sur le marché financier.

Compte tenu de son importance dans le développement de notre pays, il est très important d'étudier le thème suivant: « *la micro finance aux Comores: un outil a réformé* ».

Malgré son impact sur le développement socio-économique des comoriens, la microfinance aux Comores reste à reformer pour bien répondre aux différents objectifs.

Pour tenter d'apporter des solutions face à cette problématique, nous allons structurer ce document en quatre parties hormis l'introduction et la conclusion.

- A l'origine de la microfinance
- Adaptation
- Impact de la microfinance
- Réformes

2 A l'origine de la microfinance

La microfinance, initialement conçue comme une forme de solidarité entre les pauvres exclus du système bancaire s'est développée pour devenir une part importante dans le financement du développement économique. Définir la microfinance est au cœur de réflexion. Ce concept recouvre plusieurs acceptations différentes. Quelles sont ses origines? Et comment le concept de microfinance s'émerge-t-il?

2.1 Définition et émergence de la microfinance

Le concept de microfinance n'a permis jusqu'ici de donner une définition exacte. D'après OCDE « *la microfinance vise l'accès au financement de petits projets, portés par des personnes marginalisés qui aspirent à créer leur propre emploi, souvent par défaut perspectif professionnel et parce que l'accès aux sources traditionnelles leur est refusé* »². Le CGAP le définit « *comme la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel* »³.

²Ansufati Ahmadi Oili et Mohamed Hairiya « Les institutions de micro finance aux Comores: étude comparée entre la Meck Ouani et la Sanduk de Mutsamudu », mémoire DEUG GEA, Université des Comores, CUP-Anjouan 2023.

³ Anfoua ABASSE et Soïda TOIHA, « Contribution à l'amélioration du recouvrement de la Sanduk DVLP: Cas de l'agence de Pomoni », mémoire DEUG GEA, Université des Comores, CUP-Anjouan 2023.

En définitive, on remarque que la microfinance loin d'être un instrument financier, est un moteur de financement des activités des plus pauvres, exclus du système financier classique. Elle inclue l'épargne, les services d'assurance et du transfert d'argent. Ce sont des produits financiers adaptés à la réalité des familles pauvres.

Encadré 1: Une diversité d'acteurs

Plusieurs concepts sont employés pour parler de la microfinance. Le terme retenu dans le cadre de la loi Parmec est celui de « *système financier décentralisé* ». Il désigne des institutions dont l'objet est d'offrir des services financiers (comme la collecte de dépôts et les prêts d'argent) à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers. On parle aujourd'hui de plus en plus « *d'inclusion financière* ». Ce concept, porté notamment par la Banque mondiale, semble vouloir replacer l'accent sur le volet social de la microfinance. Le secteur de la microfinance regroupe aujourd'hui une diversité d'acteurs: les coopératives d'épargne et de crédit⁴, les associations de crédit villageois⁵, les sociétés privées⁶ et les ONG et les services de l'État⁷.

Source: Alpha Ouedraogo, Microfinance en Afrique de l'Ouest : histoire, défis et limites, Grain de sel n° 72 — janvier – juin 2016

2.2 Origine de la microfinance

Le crédit coopératif et populaire fait son apparition au milieu du 19e siècle en Europe occidentale puis en Amérique du Nord avant de se répandre avec force inégale et sous des formes diverses et presque dans tous les pays du monde. Les premières caisses rurales sont créées dans les campagnes allemandes à l'initiative de Friedrich Wilhem Raiffeisen, Maire d'une petite commune du Sud de l'Allemagne. Le but est de faire jouer la garantie collective pour faciliter l'obtention des crédits auprès des banques à leurs membres comme cela se pratique dans les sociétés de caution mutuelle.

En même temps, deux contemporains de Raiffeisen, l'allemand Herman Schulze et l'italien Luigi Luzzati créent en zone urbaine des établissements de crédit populaire pour fournir du crédit aux artisans et aux petits commerçants. Le mouvement s'est peu à peu étendu aux pays voisins de l'Allemagne.

L'Amérique est atteinte en 1900 lorsqu'Alphonse Desjardins crée au Québec les premières coopératives de crédit, le mouvement va rapidement se propager dans les provinces anglophones du Canada et atteindre les Etats Unis en 1909 sous le nom d'Union de Crédit. C'est au professeur Muhamad Yunus que nous devons l'acceptation actuelle de la microfinance qui tient un développement ou tout moins d'intégration économique et sociale des couches défavorisées.

A la faveur des travaux pratiques avec ses étudiants sur les théories de l'investissement, ce brillant économiste bengalais découvre l'extrême indigence financière de ses concitoyens fabricants de tabourets en bambou, n'ont aucun moyen de constituer des stocks de matières premières. Leur besoin en crédit est pourtant infime : « *27 dollars en tout pour 42 paysans qui ne peuvent avoir accès aux banques. Leur ayant prêté cette somme de sa poche, il peut découvrir combien leur activité gagne plus-value tout en générant de nouveaux emplois lorsqu'ils peuvent acheter d'avance la matière première, échappant ainsi aux fluctuations importantes des prix* »⁸. Il va formaliser cette expérience en créant en 1976 la Grameen Bank qui propose des prêts aux populations pauvres du Bangladesh et dont le succès va inspirer de nombreuses autres expériences à travers le monde.

⁴C'est un groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraides mutuelles. Leur objet principal est de collecter l'épargne de leurs membres et de leur octroyer du crédit.

⁵Elles regroupent des personnes qui mettent leurs moyens en commun pour se rendre des services. Elles ne sont pas nécessairement caractérisées par une logique d'entreprise ou de capitalisation.

⁶Elles proposent également des services financiers. Elles peuvent être des sociétés anonymes, des sociétés à responsabilité limitée. Elles cherchent notamment à rémunérer le capital de leurs actionnaires.

⁷Elles mettent également en place des projets de microcrédit. Pour lutter contre la pauvreté, ces projets cherchent à appliquer des taux d'intérêts faibles, voire nuls, ce qui peut nuire aux autres acteurs du secteur.

⁸AUDRAN J. : Micro finance, Inclusion financière et Création des valeurs sociales : 2008

En Afrique, c'est à partir des années 80 à 90 qu'a vu les premiers institutions de microfinance s'installer pour favoriser l'accès au système financier de la population défavorisée. La première institution de microfinance en Afrique est apparue au Nigéria au XVI^e siècle chez les Yorouba. Elle est connue sous le nom d'isusu ou esusu ou susu. Sa manière de procéder était comparable à celle des associations de crédit et d'épargne rotatives (ROSCA) originaires de l'Inde⁹. C'est avec ce modèle que les autres pays africains ont pris leur référence. Il est plus connu sous le nom de la tontine. En d'autres mots, c'est un groupement de personnes qui se réunit à une fréquence déterminée (par semaine, par mois, par trimestre...), à chaque rencontre les membres cotisent une somme égale et un membre du groupement, généralement tiré aléatoirement, gagne le butin.

2.3 Contexte de la microfinance aux Comores et à Anjouan

La Sanduk et la Meck font partie des institutions de microfinance les plus actives au niveau des Comores que jusqu'ici connaissent des évolutions remarquables. Chacune voudrait être la première institution financière comorienne et enregistre des origines dans sa création en termes de motivation, d'objectifs et de vision stratégique.

D'un part, le réseau des Sanduk est issu d'une initiative conjointe entre l'IRAM et GRET et AFD¹⁰, suite à une étude de faisabilité menée au début des années 1990 mettant en évidence la difficulté d'accès au crédit en zone rurale aux Comores. Ce projet est né aussi avec l'initiative du gouvernement comorien en 1991. Il révèle une forte culture associative au sein des villages, par ailleurs faiblement organisés. Les premières caisses sont créées en Grande-Comore, en 1993. Début 1994, les premières caisses anjouanaises sont mises en place, puis celles de Mohéli. À Anjouan, un organe faitier URSA a été créé en 1994 et c'est en 1996 que celui-ci a obtenu son indépendance. Son siège social est dans la région de Domoni à Gégé et une annexe se trouve à Mirontsy.

Avec 39 caisses et une agence à Moroni, cette institution considérée comme un acteur incontournable de l'île d'Anjouan couvre la 2/3 des villages de l'île avec un taux de pénétration de plus de 70 % des ménages. Elle satisfait aujourd'hui les exigences fixées par la Banque Centrale des Comores. Organisé autour d'une équipe salariée moins qualifiée, le réseau est depuis 2004, autonome financièrement et techniquement. Elle a obtenu son agrément en 2005.

À sa création, l'accent sera mis au départ sur les opérations de crédit plus que sur l'épargne. La collecte de l'épargne ne débutera que deux ans après. Il fallait gagner la confiance des épargnants potentiels en prouvant qu'il est possible de faire des crédits et d'obtenir des remboursements. Il fallait d'autre part éviter, dans un premier temps, les couches de la population les plus aisées, qui pourraient détourner l'outil à leur profit.

La progressivité des montants de crédit est mise en place dès le début du projet. Cette stratégie vise à cibler les populations les plus démunies et à limiter les risques d'impayés. L'octroi des crédits est conditionné par l'obligation de financer des activités productives génératrices de revenus, par un système de garantie physique d'une valeur équivalente au montant du crédit et par une « *caution solidaire* » d'un membre de la famille ou proche. Selon une enquête réalisée, l'URSA a une épargne de 16milliards et un encours de crédit de 11milliards. Une fusion des caisses est faite à partir de janvier 2023 à cause de ralentissement de l'activité économique provoqué par la pandémie du Covid 19 et la guerre de l'Ukraine.

⁹ Sebeil « What matters in rural and microfinance », Cologne

¹⁰ IRAM : Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement ; GRET : Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques ; AFD : L'agence française de développement.

D'autre part, le réseau Meck est mise en place en 1996 par le gouvernement comorien, sous l'initiative du projet AIEB¹¹ avec le financement et l'appui technique du FIDA¹². Il vise principalement à mobiliser l'épargne locale à des fins productives, en privilégiant le financement des initiatives économiques de base urbain. C'est une banque de proximité. Il a démarré ses activités en 1997 avec 4 agences à la Grande Comores. En juillet 2000, une convention de financement est signée entre l'AFD et le gouvernement comorien a permis la création de 12 mutuelles de base dans l'ensemble des îles et ce jusqu'en 2004 dont un à Mohéli et 4 à Anjouan. En vue de pérenniser sa viabilité, il a été créé une institution faitière appelée Union des Meck avec comme mission de sa Direction Générale d'appuyer les Meck de Base sur le contrôle et l'encadrement. Elles ont été agréées par la Banque Centrale des Comores par l'agrément N°2005/-001/AGM.

Selon la Banque Centrale des Comores, le nombre des clients du réseau Meck est estimé environ 24.000 membres. Il a une épargne de 120 milliards et un encours de crédit 30 milliards. Actuellement, les Mecks ont changé un nouveau statut du mutuel au coopératif depuis 2020.

Ces institutions constituent un facteur incontournable dans la lutte contre la pauvreté dans cette île. Mais leur différence se trouve que les Sanduk sont adaptés aux besoins de financement de la population rurale et les Mecks pour la population urbaine qui exigent notamment une épargne obligatoire. De constant, les Sanduk et Sanduk détient 60% du part sur l'économie comorien.

3 Adaptation

L'objectif des Sanduks et Mecks est de répondre de façon pérenne aux besoins de financement de la population exclue du système bancaire traditionnelle. Les objectifs sociaux et la viabilité financière sont deux valeurs prédominantes, mise sur un pied d'égalité. Des lors, comment ses institutions s'adaptent –elles au niveau de la culture sociale anjouanaise? Et au niveau des produits?

3.1 Au niveau culturel et social

Anjouan est l'une des quatre îles des Comores, situé entre Madagascar et le continent africain. Si, on compare aux autres îles des Comores Grande Comores, Mohéli et Mayotte qui est sous administration française, la population d'Anjouan est majoritaire pauvre et faiblement scolarisé. L'île manque terriblement des infrastructures et importe à 90% les produits de première nécessité et d'autres produits. Il n'y a aucune avancée industrielle. Ce qui pousse à l'inflation. L'agriculture reste rudimentaire. Quant à la pêche, il reste toujours traditionnel. Le contexte géographique, économique et politique est donc plus ou moins favorable par un réseau de microfinance vue la progression et son évolution car il y a beaucoup des secteurs qui ne sont pas encore exploités malgré le nombre infini des diplômés.

La société comorienne est une société patriarcale par laquelle l'homme occupe une place prépondérante. L'organisation sociale anjouanaise est marquée par une forte structuration, différente de la société grande comorienne. Si la tradition du Aanda ou Grand mariage¹³ est moins forte à Anjouan et n'est pas suffisante pour acquérir le rang du notable. La société est très hiérarchisée avec un poids très fort des anciens dans les villages et une notabilité très impliquée dans l'organisation économique et sociale et culturelle des villages. Les personnes instruites et économiques occupent une place importantes. D'ailleurs, les Sanduks et les Mecks ont été créé à la

¹¹ Appui aux initiatives Economiques de Base

¹² Fonds International pour le Développement Agricole.

¹³ Selon IBRAZA Oumar, « Essai d'analyse des mariages coutumiers: du droit comorien au droit du mariage », Memoire Université de Toamasina: le aanda c'est le grand mariage, c'est un rituel necessaire et indispensable à tout comorien surtout les ainés de la famille. Il est celebré avec grande feste. Après son grand mariage, il accede à un autre statut.

demande de ces derniers. Les activités des Anjouanaïses sont majoritairement familiales, les crédits contractés sont utilisés par l'ensemble des ménages.

3.2 Au niveau des produits

Afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté et développer l'économie comorienne, la Sanduk et la Meck dispose plusieurs produits tels que l'épargne et le crédit. Elles ciblent ses produits aux couches défavorisées et exclut du système bancaire. Aux débuts de ces mutuelles, les prêts concernent des montants relativement faibles (entre 10 000 et 200 000 KMF). Aujourd'hui, ils peuvent atteindre 10 à 200 millions de KMF.

Le crédit du plafonnement pour la Sanduk est de 10.000.0000 KMF et celui de la Meck est de 15.000.000 KMF. Ils peuvent accorder plus mais avec l'accord de leur faitière. D'ailleurs, une caisse centrale a été instaurée par les Mecks de base et l'Union de Meck pour le montant de plafonnement avoisiné de 200.000.0000 KMF. Le taux d'intérêt planché et plafond des établissements financiers sont fixé de 8% à 14% selon les statuts de la BCC. Comparativement à d'autres pays africains, leur taux varie entre 10% à 30%. Les comptes épargnes sont énumérés de 2% à 3% d'une durée de 6 à 12 mois. L'épargne n'est pas ni une obligation ni une condition préalable pour contracter un crédit à la Sanduk.

Avec le temps, et le développement de ce secteur particulier de la finance, elle s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services large comme les opérations déplacés au niveau national, le transfert d'argent compte à compte au niveau de la caisse, les transferts d'argent internationale (Ria, Money Gram, Master Global) et une clientèle plus étendue des grands commerçants. Son évolution fulgurante au cours de dernières décennies a entraîné beaucoup de changement.

3.3 Gouvernance

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures et des règles qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une structure ou institution ou organisation. Il a pour but de fournir l'orientation stratégique. On doit s'assurer que les objectifs sont atteints et si les risques sont bien gérés comme il le faut et que les ressources sont mobilisées dans un esprit de responsabilité et d'efficacité. Pour une bonne gestion optimal de toute organisation, un certain nombre de paramètre de visualiser la santé financière. C'est le cas des IMF. Pour mieux les connaitre et les contrôler, l'analyse de ces indicateurs apporte les résultats attendus:

- ✓ Analyse de la qualité de portefeuille
- ✓ Efficacité et productivité
- ✓ Ratio de rentabilité

Ces institutions reçoivent des subventions et des lignes des crédits de la part des bailleurs telles que l'AFD et la BAD. Leurs réseaux s'équilibrent au niveau des caisses et que ces derniers font une contribution annuelle au niveau des faitières. C'est un mécanisme de répartition des coûts permettant la viabilité. Les fonds propres se reposent sur la collecte de l'épargne, les bénéfices des produits et les frais d'adhésion.

Ces IFD Sanduk et Mecks sont organisés d'un côté par des salariés et des élus. Ce qui différencie de l'un à l'autre se trouve dans le faite que les salariés et les élus des Sanduk ne sont pas des cadres dans le domaine en majorité et que la plupart des élus sont des illettrés. Ce qui rend l'institution fragile en matière de gestion de risque. Leur stratégie pour rendre attractive l'activité repose sur la fidélisation et l'implication des salariés et les élus. Cela permet de sécuriser leur activité au niveau des villages. Malgré tout, il y a eu beaucoup des détournements

au niveau certaines caisses. Pour lutter contre ces derniers, une équipe des contrôleurs est mise en place pour effectuer des contrôles.

Selon une enquête réalisée, un temps important est consacré pour la formation des élus et élus malgré leurs handicaps. Quant aux Mecks, elles sont très loin en matière d'organisation et de recrutement. Leur organigramme est bien structuré et respecté. Leur personnel est qualifié et compétente dans le domaine et elle est formée en interne et à l'externe. Ce qui a beaucoup propulsé les activités des Mecks. Nous avons constaté que leur situation financière est équilibrée malgré une hausse des impayés qui est due grâce au Covid 19 et la guerre de l'Ukraine.

Le fonctionnement de ces mutuelles repose sur la gestion des élus, des salaires des caisses et celle de Faitière. En théorie, cela semble réussi mais en pratique, les élus des Sanduk sont très influencés par la direction de la faitière URSA. Les Sanduk ne sont plus autonomes en matière de gestion comme les Meck dont la direction de l'Union des Meck qui joue un rôle de collaborateur et superviseur. Mais financièrement, elles sont tous autonome. Les Sanduk et Mecks doivent accomplir leurs objectifs sociaux en touchant le maximum de la population non bancable.

4 Impact de la microfinance

Le rôle grandissant accordé à la microfinance par les bailleurs de fonds tient essentiellement à son objectif de réduire la pauvreté en octroyant des services financiers et sociaux à des personnes pauvres exclues du système bancaire classique. Cette réduction de la pauvreté est comprise, d'une manière générale, en termes d'inégalité au niveau d'accès aux besoins alimentaires, de logement, de santé, d'éducation, de l'eau et de l'électricité.

Encore faut-il que la Meck ou la Sanduk ciblent cette tranche de la population visée en utilisant tous les moyens à sa disposition pour justifier l'importance de la microfinance. Dans le contexte actuel de sa croissance rapide du secteur, des questions au sujet de son efficacité dans la baisse de la pauvreté se posent de plus en plus. C'est pourquoi les études sur son impact s'avèrent importantes et interpellent tout le monde.

4.1 Approche institutionnel et welfariste

La microfinance a un objectif à la fois social et financier. C'est ce double objectif qui fait naître des courants de pensées divergentes au sein de la microfinance pour mesurer l'impact de la microfinance. Il s'agit de la vision institutionnaliste et de la vision du bien-être social (vision welfariste). Ces deux visions partagent le même but à savoir la lutte contre la pauvreté en facilitant l'accès des crédits aux populations pauvres mais divergent sur les moyens à mettre en œuvre. Cette opposition entre ces deux visions est désignée « *comme le schisme de la microfinance* »¹⁴.

Cette première approche souligne l'importance de mettre en place des institutions de microfinance viable pour servir les clients' qui sont exclus du système financière classique. Il serait judicieux de créer des institutions viables et autonomes financièrement pour que l'impact sur la pauvreté soit efficace. Son efficacité repose sur les subventions des gouvernements et des donateurs car les charges sont couvertes par les bénéfices réalisés. Comme il l'a souligné « *cet apport financier de la part des donateurs peut cesser à tout moment selon leurs objectifs changeant et en fonction de leurs intérêts. Ce qui pousse les institutions de microfinance à se prendre en charge et donc d'être autonome puisque ces capitaux ne sont pas de sources de fonds fiables à long terme. Ces subventions ne sont acceptées que pour les institutions qui sont dans la phase de démarrage et donc elles sont limitées dans le*

¹⁴ Morduch, « the microfinance schism », world développement, 2000

temps »¹⁵. Cela permet aux institutions de microfinance d'oublier leur marché de cible pour fonctionner et avoir une pérennisation rentable. Pour ce faire, elles doivent attirer des capitaux privés pour financer ses besoins. Ils ne peuvent se réaliser sans se projeter dans le monde de gestion des banques classiques.

Cette vision de microfinance a été soutenue par la banque mondiale en passant par CGAP qui le voit comme une référence en matière de développement économique. Ils ne justifient par cette commercialisation de la somme empruntée, les IMF peuvent avoir une autonomie et avoir un impact positif sur la population pauvre particulièrement au niveau de l'emploi. Cette approche s'est rependue depuis les années 90.

A ce jour, les Welfaristes ont une vision différente qui considère la microfinance comme un outil pour lutter contre la pauvreté. Cette deuxième approche a été abordé par plusieurs auteurs notamment Morduch (1999), Woller, et al. (1999) ou encore Simanowitz (2002). Ils ont pour objectif le bien-être social et l'auto emplois des pauvres. Ces derniers sont supposé bénéficier les moyens d'améliorer immédiatement leur conditions de vie pour eux et leurs enfants. Selon eux, une institution de microfinance qui accorde des crédits au plus pauvres et autres services au plus diminués peut être pérenne et viable à long terme et peut même se développer sans qu'elles soient financièrement indépendantes. Autrement dit, l'autonomie n'est pas un impératif mais elle reste souhaitable. Les objectifs des investisseurs sociaux ne s'intéressent pas au profit mais sur la réduction de la pauvreté. Cela veut dire qu'ils se focalisent sur les retombés positifs en matière d'impact socio-économique à travers les financements des personnes bénéficiaires.

De constant, les institutionnalistes remettent l'idée des Welfaristes, affirment que seul les institutions de microfinances autonome financièrement peuvent avoir un impact positif maximal sur la réduction de la pauvreté car ils peuvent facilement effectuer leur mission social et faciliter l'accès des crédits aux pauvres. Cela contribue au développement d'un part et d'autre part, ces IMF peuvent innover et développer rapidement. Le Welfariste Chao-Béroff (2002) intervient « *qu'on risque d'abandonner les clients les plus pauvres au profit des plus solvables où le défaut de paiement est moindre mais aussi les régions rurales peu peuplées et difficiles d'accès au profit des zones urbaines plus denses ayant plus d'opportunités en terme commercial et de création d'activités génératrices de revenus* »¹⁶. Il peut favoriser qu'un seul modèle et peut exclure de nouveau la population la plus diminuée dont elle est la première bénéficiaire des produits de microfinance.

4.2 Sur le plan économique et social

Selon une enquête réalisée sur le terrain, il s'avère que les institutions financières décentralisées SANKUK et MECK permettent aux individus pauvres de pouvoir non seulement augmenter leur revenu, mais aussi de pouvoir le diversifier afin de lutter contre la pauvreté. Elles contribuent également à protéger les ménages pauvres contre l'extrême vulnérabilité qui constitue leur quotidien. Cela facilite leur intégration dans la société comorienne et particulièrement anjouanaise. La plupart des études réalisées dans le monde montrent un impact positif.

Mais peut-on généraliser cet impact positif de la microfinance? Et pour le cas des Comores? Très peu d'études ont été réalisées aux Comores, leurs résultats ont montré des évolutions positives qui interviennent dans la vie des participants aux programmes, de leur entreprise et de leur foyer. Notre étude qui se veut être complémentaire, cherche à vérifier par des données empiriques si l'hypothèse d'un impact positif sur le bien-être des clients est toujours d'actualité aux Comores.

¹⁵ Op.cite

¹⁶ Microfinance et les liens sociaux CIRAD (2002) <http://www.ecole.org>

De première vue, ses institutions une gamme de crédits variée et que les sociétaires s'intéressent au crédit. Ce dernier touche presque toutes les activités. Une récente étude de Rautuba Ahmed et Karine Assane sur « *la microfinance et la pauvreté aux Comores: Cas de la Meck Ouani* » a montré que ses institutions financiers ont un impact social et économique par une augmentation de l'auto emploi et une amélioration de la vie des enfants. Parmi, on peut citer une alimentation et un niveau scolaire élevée. Sur 100% des clients enquêtés, 60% des clients de deux ans affirment que les revenus ont augmentés contre 40%. Dans la région de Nyomakélé, « *nous avons observé une diminution de la malnutrition et une amélioration sur une forte scolarisation des enfants. Quant aux grandes villes comme à Ouani, Mirontsy Domoni et Mutsamudu, une rapidité de progression des patrimoines est constatée auprès des clients et ce par le biais des prêts accordés par les Sanduks* ». ¹⁷

4.3 Limites

Certes, la microfinance est unique parmi les interventions de développement mais elle connaît des limites malgré le soutien des organismes internationales. Le plus marquant est celle de la déclaration de l'année du microcrédit par l'ONU en 2005. Nous avons observé que les SANDUK et MECK ne touchent pas les plus pauvres des pauvres. Elles touchent plutôt les « *plus riches des plus pauvres* », et ce par rapport au nombre des crédits accordés par les commerçants. Une autre raison ce que la plupart des clients empruntent des faibles montant pour subvenir à leurs besoins mais pas pour s'investir donc leur impact est négatif. Seuls les ménages qui ont des ressources qui peuvent en tirer profit. Telle est le cas des Mecks qui demandent une épargne obligatoire de 20%.

Quand elles s'adressent exceptionnellement aux plus pauvres des pauvres, les risques de surendettement sont importants. Ce dernier pourrait être dû en partie à cause du taux d'intérêt élevé qui peut aller jusqu'à 24% annuelle (Cas des Sanduks) et de leur niveau scolaire. De plus, le surplus des revenus générés par la microfinance reste dans les limites d'une économie de subsistance, ce qui réduit donc la marge commerciale de ces activités. Avec, cette nouvelle approche qui vise avant tout la rentabilité et l'autofinancement, on risque de faire dévier la mission sociale de ces institutions de microfinance.

D'ailleurs, on a remarqué que les Sanduks s'intéressent plus ou moins à la population du milieu rural enclavé. Hélas! Seul les Sanduk qui sont dans les zones avancés sont les plus performants au niveau de la rentabilité. (Mirontsy, Bazimini, Domoni). Par contre les Mecks ont abandonné les plus marginalisés en faveur du milieu urbain, en leur offrant des meilleures opportunités économiques et commerciales. Pour appuyer les dires, elles proposent des gros montants que seules les banques commerciales peuvent se permettre. Cela signifie « *qu'au moins 60 à 70 % pour cent des Anjouanaises pourraient une fois de plus ne pas avoir accès à des services financiers, parce qu'ils sont pauvres et parce qu'ils sont éloignés des centres économiques* ».

Dans les faits, ses institutions ciblent davantage « les plus riches des pauvres » ou « *les modérément pauvres* » car les pauvres ont du mal à rembourser d'autre part. La plupart de ces clients se trouvent éloignés de la ligne de pauvreté. Ils exercent déjà une activité génératrice de revenu. Cependant, il faut souligner également, faute d'expérience, ces personnes pauvres se contentent d'utiliser le prêt soit dans une activité qu'elles ne connaissent pas bien soit elles cherchent à imiter le voisin, ce qui conduit donc à un comportement mimétique. Ces comportements mimétiques entraînent à leur tour une offre excessive de biens sur le marché jusqu'à saturation du marché local, ce qui réduit la rentabilité de ces activités.

¹⁷ REBOUL C, 2006 Union régionale des Sanduk d'Anjouan : Analyse de clientèle, impact

D'après une enquête, nous avons constaté que la plupart des crédits accordés par les Sanduk et Meck sont destinés à l'achat des marchandises précisément des vêtements ; 80% des commerçants occupent ce marché (prenons l'exemple de la ville de Bazimini). Par-delà, ce comportement pousse les bénéficiaires de microcrédit à réaliser plus ou moins les mêmes activités et souvent au même endroit. Ces comportements mimétiques se traduisent par une offre excessive de biens jusqu'à saturation du marché local qui est généralement de petite taille et réduit la rentabilité de cette activité. Par exemple, le premier qui aura eu l'idée de se lancer dans une activité nouvelle pourra voir ses gains augmentés. Mais, par la suite, si un nombre croissant d'emprunteurs investissent dans la même activité, il y aura un risque réel de saturation du marché et une réduction des revenus de chacun à la fois pour les emprunteuses et pour la Sanduk et la Meck.

Déjà 32 ans d'existence de la microfinance aux Comores, elle soulève des interrogations qui restent d'actualité. La microfinance est-elle juste une stratégie de survie ? Peut-elle devenir une stratégie de croissance, par la génération de revenus grâce aux investissements qu'elle permet ? Peut-elle devenir — à une échelle plus globale — une stratégie de développement, en offrant au plus grand nombre un accès aux services financiers ? La réponse à ces questions nous a conduit à proposer des réformes.

5 Réformes

Pour une bonne gouvernance et avoir une pérennisation à long terme des IMF comoriens, il est question ici de revoir l'outil même de la microfinance en proposant des réformes nécessaires sur le plan juridique, financier et économique.

5.1 Règlementaires

A ce jour, les IMF comoriens doivent s'affirmer sur le système financier local pour devenir ainsi des secteurs financiers inclusifs, un secteur qui offrent des gammes diversifiées de produits et de prestations de services financiers. Cette activité de micro-finance aux Comores s'est effectuée dans un cadre juridique particulièrement inadapté. Ils évoluent dans un contexte complexe marqué par une ascension fulgurante des Institutions de la Finance décentralisée sous le double effet de la croissance des membres et d'une forte pression à satisfaire les services à la clientèle le tout dans un environnement de forte concurrence au niveau des prestations de service.

Pour y arriver, ce secteur doit être règlementé. La promulgation de la loi n°13-003/AU du 12 juin 2013, relative à la loi bancaire entraîne des réflexions sur la nécessité d'un cadre juridique adaptée à la microfinance. Les banques classiques, les institutions financières décentralisées et les intermédiaires financiers sont soumises dans cette même loi selon son article 1. La microfinance « *est un ensemble des services financiers et bancaires à destination à une population de revenu intermédiaire, bien au-dessus du seuil de la pauvreté et exclue au secteur bancaire traditionnel* »¹⁸. Face à cela, on juge que cette loi ne cadre pas la microfinance et soit mal adapté à ces catégories d'établissements. Selon notre enquête au sein de ce secteur, les structures de la microfinance présente entre elles une grande diversité. Aussi, afin de proposer une réglementation la mieux adaptée, il s'est avéré nécessaire de les catégoriser vers une loi-cadre afin d'institutionnaliser et de les protéger. Cette catégorisation devrait tenir compte de l'activité exercée, du choix institutionnel fait par les promoteurs, du mode d'organisation, de la dimension des structures et de la motivation des promoteurs.

Ce texte réunira dans son champ d'application toutes les structures effectuant une activité d'épargne et/ou de crédit, autres que celles visées par les dispositions pour harmoniser la réglementation bancaire aux Comores.

¹⁸ BOYE SEBASTIEN, Le Guide de la microfinance, microcrédit et épargne pour le développement, Ed. d'organisation, 2009

La catégorisation proposée distingue les structures exerçant une activité d'épargne et de crédit. L'encadrement de l'activité demeure cependant le cœur du présent dispositif. Les opérations autorisées aux entités de micro-finance y sont définies et géographiquement circonscrites. Par contre, la limitation apportée aux moyens de paiement, ainsi que l'interdiction d'effectuer des opérations de banque avec l'étranger, marquent une ligne de démarcation nette avec le secteur bancaire traditionnel. Les prérogatives devrait disposer la BCC dans le domaine réglementaire introduisent la souplesse nécessaire à l'établissement de normes prudentielles adaptées à la diversité des établissements.

Le mode d'organisation des structures conditionne également certains aspects réglementaires. L'intention de favoriser le regroupement des structures en réseau est prise en compte. Les responsabilités des organes factiers y sont définies, notamment en matière de représentation, d'administration, de gestion et de contrôle. La faculté d'introduire les demandes d'agrément des établissements affiliés et de leurs dirigeants confère à ces organes des prérogatives dans le développement des réseaux.

En contrepartie, les structures affiliées à un réseau bénéficient de certains allègements en ce qui concerne la qualification des dirigeants, le contrôle, le reporting et certaines normes prudentielles, par rapport à celles exerçant leur activité de manière indépendante. Ce texte aussi doit se pencher sur les critères d'éligibilité des élus car il s'avère que la majorité des élus des Sanduk sont illustré. Un élu doit être une personne instruite. Enfin, le texte devrait contenir un dispositif de normes quantitatives qui constituent autant de signaux aussi bien pour les assujettis que pour l'Autorité de contrôle. Ces normes visent à assurer la pérennité du secteur. Celles-ci ainsi que certaines dispositions relatives à la gestion des établissements sont intégrées dans des règlements spécifiques édictés par la Banque Centrale des Comores.

Ce corpus des règles proposés peut régir l'activité de la microfinance en complémentarité des textes existantes mais cadré par une seule loi.

5.2 Les objectifs

Avec l'augmentation importante des membres, une réflexion s'avère nécessaire afin de vérifier l'adéquation entre la structure organisationnelle et l'ambition des missions des Sanduks et Mecks. Les institutions sont dépourvues d'un plan de développement stratégique. C'est une situation aberrante pour ainsi dégager une ambition de fixer ses priorités et de produire des résultats pour pleinement remplir sa mission.

Nous avons constaté que la microfinance aux Comores perdre son identité culturelle et sociale en faveur du profit. Autrement dit, les Sanduk et Meck abandonnent plus ou moins leurs objectifs traditionnels. La première vise avant tout à soulager la pauvreté et à réduire les inégalités. L'autre, à vocation financière, cherche d'abord à créer une infrastructure financière pérenne pour réaliser la mission sociale de lutte contre la pauvreté en accordant des petits crédits. La microfinance est ainsi un champ de paradoxe, entre recherche de rentabilité financière d'une part et lutte contre la pauvreté et les inégalités de l'autre.

Autrement dit, bien que la microfinance ait contribué à la lutte contre la pauvreté durant ces dernières décennies, il existe dans la littérature des critiques envers les pratiques des IMF, notamment concernant la recherche de profit. La commercialisation des différentes institutions a dévié celles-ci de leur mission de départ, s'éloignant ainsi des plus pauvres (premier objectif) et attirant des individus plus aisés (Sofi, Sumaira, 2016). Les gens les plus pauvres sont écartés pour plusieurs raisons. Premièrement, ces personnes vont souvent avoir un manque de confiance dans ces programmes qu'ils vont considérer trop risqués, décidant ainsi de ne pas participer.

Deuxièmement, les plus pauvres ne seront pas acceptés dans les structures de prêts de groupe par les autres membres du groupe, car ils seront considérés comme un risque trop élevé (les travailleurs au sein des IMF vont également avoir cette tendance d'exclusion des plus pauvres pour la même raison). Finalement, les structures de ces programmes seront un facteur d'exclusion à cause de leurs critères d'acceptation.

Pour atteindre leurs objectifs modernes, ces institutions de microfinance ont augmenté les montants des crédits octroyés afin de rechercher une rentabilité plus grande. Prêter des petits montants s'avère en effet moins « rentable », en raison des différents coûts de transaction (temps des démarches, procédures de sécurité, etc.) mais l'avantage c'est que le risque est faible. Pour ce faire, elles ont réorienté le crédit dans les zones urbaines, vers des clients salariés ou commerçants, et vers le secteur informel, globalement plus rentables. L'octroi de crédit s'est ainsi trouvé de plus en plus orienté sur quelques gros clients créant un « effet entonnoir » : alors que l'épargne est collectée auprès de tous les membres de la coopérative, la plupart d'entre eux (en moyenne 80 % environ) sont éliminés du crédit, ce qui questionne la mission originelle de ces organisations censées permettre l'accès des populations moins favorisées aux services financiers.

Ces différentes difficultés mettent en lumière avec une extrême gravité à quel point le secteur a oublié certains de ses repères. La microfinance s'était construite sur une culture de confiance entre ses acteurs, d'accumulation progressive de l'épargne et d'apprentissage et de maîtrise de l'outil. Or la croissance rapide de ces dernières années a créé une tension entre le projet d'entreprise et le projet social de la microfinance. La question de la recherche de pérennité financière est clé mais celle-ci ne doit pas non plus devenir un nouveau « gisement minier ».

La faiblesse de la capitalisation limite l'atteinte d'échelle, amenant la microfinance à créer ses propres exclus. L'environnement bancaire a évolué et s'est beaucoup développé et spécialisé. A ce jour, il y a une interférence réciproque dans les champs d'intervention entre les institutions financières. Les microcrédits ne représentent plus de gage d'une rentabilité financière et les clients de la microfinance ont connu des bouleversements. Il ne s'agit plus d'offrir essentiellement des microcrédits qui sont onéreux en termes de gestion du portefeuille et de temps. Les clients ont plus besoin de crédits significatifs pour des activités susceptibles de créer de la richesse. Aussi, il faudrait faire face à la concurrence et s'orienter vers services rémunérateurs et attractifs aux entreprises. Il faudrait s'orienter vers les gros crédits d'investissement et productifs.

A ce jour, des clients détiennent des comptes dans les livres de plusieurs institutions bancaires. Alors il faudrait développer des services et nouveaux mécanismes pour que la microfinance retourne dans son giron habituel. Pour ce faire, ces institutions doivent lancer des campagnes de sensibilisation, accordés des formations à ses membres pour bien gérer leurs activités et ce qui permettra de réduire les risques des impayés. Ce dernier conditionne la rentabilité des opérations et la performance de l'institution. Ainsi, l'expérience de la France, comme au Bangladesh, ont démontré que les pauvres sont aussi capable de mettre en place des entreprises et de les développer. La garantie matérielle, l'alphabétisation et la vie rurale ne peuvent être utilisés comme excuses de blocages des prêts aux pauvres.

Selon, Bastianensen, Marchetti, M.P « *ses microfinances doivent revoir leurs pratiques et se rapprocher de leur mission de départ* »¹⁹. La microfinance doit être un outil de croissance économique et de cohésion social. Ils

¹⁹ Microfinance et nouvelles gauches en Amérique latine : un agenda pour la recherche –action, de Boeck Université, vol 3 page9-20

doivent mettre en place aussi des prêts de groupe et innover par rapport au système traditionnel. Pour résoudre la maque de garantie matérielle, selon Nicola Boileau les Sanduks et les Mecks peut octroyer les crédits solidaires au lieu des prêts individuels. L'exemple de l'Adie et de la Gramen Bank l'ont montré que le taux de remboursement est efficace dans le cadre que tous les personnes du groupe sont cautionnaires. Ce groupe avant de bénéficier le crédit, il suit une formation. Lorsque l'un des clients ne rembourse pas, la pression sociale fait en sorte que ce crédit soit remboursé. Ces institutions sont rentables et autonomes financièrement.

5.3 Le taux d'intérêt

Depuis le début du microcrédit aux Comores, son aspect le plus controversé est celui des taux d'intérêt appliqué par les institutions de microfinance (SANDUK et MECK). Pour les Sanduk leur taux maximal s'élève à 24% annuel et pour les Meck sont fixé à 10% annuel après révision de leur politique de crédit à l'exception de certains produits comme le prêt sur gage ou prêt découvert qui sont fixés à la limite de 14%. Pourtant la Banque centrale a fixé le taux maximal de 14% annuel. Ce taux doit être contrôlé par la BCC auprès de ces institutions. C'est une défaillance auprès de l'institution mère pour ne pas veiller à son application. Ces taux sont plus élevés que les taux bancaires ordinaires parce qu'il est vivement plus couteux de prêter et de collecter un montant donné reparti en plusieurs milliers de prêt minuscules plutôt que de prêter et de collecter ce même montant réparti en quelques prêts de grande ampleur. Les frais généraux plus élevés doivent être couvertes par des taux supérieurs. A cela s'ajoute leur assurance décès client. Pourquoi? Nombreux craignent que les emprunteurs pauvres ne soient exploités en étant soumis à des taux d'intérêt excessif étant donné qu'il n'y a aucun pouvoir de négociation. Ses institutions affichent qu'ils fonctionnent à vocation à but non lucratif pourtant ils s'orientent vers les activités à but lucratif à cause du profit important qu'elles souhaitent réaliser.

Il faut savoir que ces institutions financières décentralisées utilisent les intérêts perçus pour couvrir leurs couts, tandis que l'écart entre ce revenu et les couts représente leur bénéfice. A ce jour, elles prennent des garanties plus importantes comme les banques. Par exemple, à la Meck la garantie matérielle est de 35% (les montants dépassant 5.000.000 kmf demandent un titre foncier et un enregistrement de son hypothèque) et plus une garantie numéraire de 20%. Quant aux Sanduks, ils ne demandent qu'une garantie matérielle pas tellement formalisé mais de 150% plus une cautionnaire. Quels sont les effets de ces taux d'intérêt excessif à l'égard des clients? Ces taux d'intérêt de ses institutions qui ciblent la clientèle à faible revenu et qui mettent l'accent sur la réduction de la pauvreté à un impact négatif sur la rentabilité de l'activité des clients. Ce qui pourrait mettre en faillite le client ou le surendetté. Face à la concurrence entre eux même, ces IMF doivent être incité ou obligé à réduire leur taux d'intérêt dans un environnement concurrentiel à 9 % maximum en contrepartie d'une souplesse sur la fiscalité.

D'ailleurs, la Banque Centrale des Comores doit encadrer le crédit. Initialement, le taux d'intérêt planché et plafond des établissements financiers sont fixé de 8% à 14% par la BCC et le taux de rémunération des dépôts d'épargne est de 3%. Elle pourrait fixer le taux d'usure pour les prêts. Son objectif dans ce cas, est de limiter les crédits distribués par ses institutions financiers. Elle devrait allouer à chaque institution une enveloppe de crédit à octroyer. Tout dépassement de ladite enveloppe fera l'objet des sanctions. Comme ça, elle peut les incités à privilégier leurs clients traditionnelles au détriment des nouveaux clients. Elle doit en aucun cas manquer à ses obligations.

Dans le même esprit interventionniste, les autorités publiques peuvent octroyer des financements privilégiés à certains secteurs (agriculture, élevage, pêche, industrie ou logement) par l'intermédiaire des taux

d'intérêt bonifiés, inférieur aux taux du marché. Avec l'encadrement du crédit, l'Etat contrôle non seulement l'évolution globale du crédit mais influence également la répartition de celui-ci entre les agents économiques.

6 Conclusion

L'objectif de notre étude était de dresser une synthèse consacrée à la microfinance aux Comores pour proposer des réformes. Parmi ces réformes, nous nous sommes focalisés sur le corpus spécifique de sa réglementation, les objectifs ainsi que sur le taux d'intérêt proposé. Notre attention est tellement portée sur l'élaboration d'une seule loi qui l'encadre au lieu d'une loi qui regroupe les banques et les IMF.

À travers les approches faites au cours de nos recherches, nous avons conclu que la microfinance connaît un impact considérable pour réduire la pauvreté. C'est un espoir pour beaucoup des pauvres des pays en développement et des pays développés. Les politiques précédentes de lutte contre la pauvreté ont montré leurs limites. A cet égard, elle constitue une stratégie innovante en facilitant l'accès au crédit à ces tranches de la population exclues du système bancaire. Cependant, la microfinance, pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle d'intermédiation financière et faire réintégrer les exclus du système bancaire, doit maîtriser les risques de défaut et assurer la viabilité des institutions.

Le système bancaire, pour faire face au problème de risque de défaut, exige une garantie et une bonne situation financière et sociale de l'emprunteur pour pouvoir mieux sélectionner les projets rentables. Les clients ne pouvant pas fournir ces garanties se voient exclus du crédit bancaire. De plus, les banques ne trouvent pas rentables le financement des petits projets avec des petits montants. Cette exclusion constitue un obstacle à l'investissement et donc à la croissance économique. De ce fait, des projets rentables initiés par des pauvres ne pourront pas bénéficier d'investissement du fait de manque de garantie. En contrepartie, elle doit adopter des mécanismes adaptés à la situation sociale et financière des pauvres clients. Ces mécanismes ne sont que la garantie solidaire ou encore les prêts progressifs permettent de contourner les problèmes d'asymétries d'information afin d'améliorer le remboursement des crédits. Cela doit être appuyé par des formations aux clients avant de contracter les prêts. Un client formé peut mieux gérer son activité. La caution solidaire constitue un puissant instrument pour les pauvres ne disposant pas de garantie matérielle. Ce qui permet de surmonter les problèmes d'asymétries ex ante et ex post.

Dans ce contexte, des nouveaux outils seront nécessaires pour répondre aux attentes futures. Par exemple les Sanduk devraient imiter les Mecks pour mettre un réseau de relai en France comme à Mayotte pour mieux informer et suivre les clients. Cela permettra de consolider les relations avec les migrants et la diaspora via le réseau. Ils pourront se mettre en partenariat avec des banques internationales pour faciliter leurs transferts des fonds. Pour y parvenir il serait souhaitable de développer davantage des activités de microfinance islamique surtout pour ces populations pauvres. La microfinance islamique en phase d'expérimentation par les pouvoirs publics aux Comores doit absolument se développer encore plus sur le terrain pour un meilleur résultat en termes de réduction de la pauvreté car elle conforme aux valeurs et aux principes de l'Islam d'où la confiance.

REFERENCES

- [1] Abdoul Anziz Said Attoumane,(2001) Contribution de la microfinance aux Comores
- [2] Alpha Ouedraogo, Microfinance en Afrique de l'Ouest (2016) : histoire, défis et limites, Grain de sel n° 72

- [3] Anfoua ABASSE et Soilda TOIHA, (2023) « Contribution à l'amélioration du recouvrement de la Sanduk DVLP : Cas de l'agence de Pomoni », Centre Universitaire de Patsy
- [4] Ansufati Ahmadi Oili et Mohamed Hairiya, (2023) « Les institutions de micro finance aux Comores : étude comparée entre la Meck Ouani et la Sanduk de Mutsamudu », Centre Universitaire de Patsy
- [5] AUDRAN J.(2008) : Micro finance, Inclusion financière et Création des valeurs sociales
- [6] Banque Mondiale (2001) : Etude sur les institutions de micro finance au Cameroun
- [7] Bastianensen, Marchetti, M.P ,(2013) « Microfinance et nouvelles gauches en Amérique latine : un agenda pour la recherche –action », de Boeck Université, vol 3 page9-20
- [8] BOYE SEBASTIEN,(2009) Le Guide de la microfinance, microcrédit et épargne pour le développement, Ed. d'organisation,
- [9] Chao-Béroff , Microfinance et les liens sociaux CIRD (2002) <http://www.ecole.org>
- [10] Dorothe Pierret et Christine Poursat ,(2007) Tout d'une grande : le réseau Sanduk , institution de microfinance de l'île d'Anjouan,
- [11] Morduch, (2000) « the microfinance schism », world développement
- [12] Nicolas BLONDEAU (2006), La microfinance: un outil de développement durable? Revues d'Etudes
- [13] IBRAZA Oumar, (2012) « Essai d'analyse des mariages coutumiers: du droit comorien au droit du mariage», Memoire Université de Toamasina
- [14] IBRAZA OUMAR, Rapport de l'ouvrage intitulé (2023) « Gestion des risques et Institutions financières » 5e édition, Bircham International University
- [15] Rapport de consultation (2012-2013) : Schéma directeur de la finance inclusive aux Comores :
- [16] Ratuba AHMED et Karine Assane,(2023) « La microfinance et la pauvreté aux Comores : Cas de la Meck Ouani », mémoire DEUG GEA, Centre Universitaire de Patsy
- [17] REBOUL C, (2006) Union régionale des Sanduk d'Anjouan : Analyse de clientèle, impact et performances sociales, Rapport de recherche IRAM/CERISE
- [18] Programme d'appui à la Finance Inclusive aux Comores (2012): PAFIC : évaluation institutionnelle de l'Union des Sanduks
- [19] Politique du crédit du réseau Meck (2022)
- [20] Politique du crédit URSA(2014)
- [21] Seibel « What matters in rural and microfinance », Cologne 2004

ANNEXE

Dans cet article, il nous est venu l'idée de poser quelques questions très pertinentes que jusqu'à présent, ils ont été négligés par les recherches académiques:

- [1] La micro finance est un domaine spécialisé qui conjugue des services bancaires à des objectifs sociaux. Face aux obstacles à la professionnalisation de ses institutions élu ou salarié, manque de ressources humaines performantes, quels sont les nouvelles politiques et stratégies pour performer la gestion des ressources humaines?
- [2] Etant donnée la concurrence rude des banques classiques qui touchent la clientèle des IMF, ces derniers devraient saisir l'opportunité pour faire un point sur l'état de la profession et évaluer l'opportunité et la faisabilité d'intégrer d'autres outils de financement dans son offre afin d'avoir une contribution plus importante dans le développement. Quels sont les nouveaux outils à mettre en place?
- [3] Face aux taux d'intérêts excessif que proposent ses IFD, la Banque Centrale comorien doit encadrer le crédit et plus précisément leur politique de crédit. Comment, celui-ci peut –il fixer le taux d'intérêt pour assurer à la fois leur rentabilité financière et garantir leur mission sociale?

- [4] En majorité, les IMF affirme que les pauvres ne remboursent pas leurs crédits et que leur viabilité financière est menacée face à cela, quels sont les mesures préventives que devraient prendre ses institutions pour face à ses risques ? Dans le cas échéant, les mesures juridiques envisageables pour mieux gérer en cas de non remboursement?
- [5] Le manque de garantie matérielle, l'alphabétisation ou le faite de vivre dans le monde rural sont considérés par les IMF comoriens comme des facteurs limitatifs pour bénéficier les crédits. Quels sont les solutions à préconiser pour que cette couche ait accès aux services financiers dont elle est victime d'exclusion?
- [6] Comment la microfinance devrait-elle règlementée? Pourquoi ne pas avoir sa propre loi l'encadrant pour combler les lacunes de ce secteur.